

Lundi 11 juillet 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 11 juillet 2016, à 20 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présentes également Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Gina Dionne, trésorière et Emilie Poulin, directrice du développement et des communications.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum,
Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2016-07-330 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance.

Monsieur André Laforest, conseiller

Madame Isabelle Chouinard, conseillère

Monsieur Réjean Pelletier, conseiller

Madame Francine Soucy, conseillère

Madame Marjolaine Emond, conseillère

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller

Monsieur Régnald Bernier, maire

2016-07-331 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation à l'avis de convocation.
3. Dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter.

Réginald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-07-332 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS.

CONSIDÉRANT le lancement, par le gouvernement du Québec, du Fonds des petites collectivités, volet 2 ayant pour but de permettre la réfection de diverses infrastructures des municipalités de 100 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT que les critères d'admissibilité sont inconnus à ce jour;

CONSIDÉRANT cependant l'information reçue à l'effet que la rénovation de centres communautaires et la réfection de bâtiments municipaux seront admissibles;

CONSIDÉRANT le projet de conversion de l'ancien presbytère en hôtel de ville, de conversion de l'hôtel de ville en bibliothèque municipale et d'aménagement d'un stationnement commun présentement en élaboration;

CONSIDÉRANT également le projet d'agrandissement et de réfection du Centre communautaire Robert-Côté en cours de préparation;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces projets et ce, dans le but d'amoinrir la charge financière pour les citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités pour le projet de conversion de l'ancien presbytère en hôtel de ville, de conversion de l'hôtel de ville en bibliothèque municipale et d'aménagement d'un stationnement commun;
- dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités pour le projet d'agrandissement et de réfection du Centre communautaire Robert-Côté;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant dans le cadre de ces deux projets;
- mandate Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites demandes d'aide financière.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2016-07-333

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2016-07-334

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 42.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière